



Compte-rendu de la Commission Extra – Municipale « déplacements et mobilités actives »

Par délibération en date du 23 juin 2020, la Commune d'Oberhausbergen a créé une commission extra-municipale sur les déplacements et mobilités actives conformément aux dispositions de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par le biais de cette commission, la Commune a affirmé son ambition de :

- Donner plus de pouvoir d'agir aux habitants,
- Inviter les acteurs locaux à se rencontrer,
- Informer et Former pour élever les débats.

La Commission est composée de :

- Citoyens de la Commune intéressés par cette thématique,
- Elus du Conseil Municipal dans une proportion moindre que les citoyens afin que ces derniers puissent participer et formuler des propositions (Cécile DELATTRE, Michaël SANTAUBIN, Eric KREINER, Elisabeth TAGLANG, Thierry MOSSER et Jean Marc LOTZ),
- Un agent de la Commune,
- Un agent de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans ce cadre, des rencontres citoyennes ont eu lieu entre juillet et octobre 2020 sur la « Rue du Lynx » et ont porté sur deux thématiques :

- Le stationnement des véhicules sur les trottoirs de la Rue du Lynx
- La circulation.

A l'issue de ces rencontres, M. HUNSINGER, agent du service voies publiques de l'Eurométropole de Strasbourg, a travaillé sur trois scénarios concernant le stationnement dans cette rue. Les places seraient marquées au sol et limitées à un côté de la rue et aussi dans l'optique de faciliter la circulation en double sens afin de permettre aux camions de collecte des déchets d'effectuer leurs manœuvres.

Afin de donner la parole aux citoyens pour indiquer le choix qu'ils ont fini par retenir, la municipalité les a conviés à cette Commission précédant le Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020 de 19h à 19h30 au PréO.

Madame Evelyne HARTZ (porte-parole des riverains) est venue, accompagnée de Monsieur Jean-Pierre BOUVERET et Madame Francine VOLTZ.

Madame Le Maire les accueille chaleureusement en les remerciant pour leur participation à la Commission et propose à tous les conseillers présents de se présenter et d'expliquer leurs attributions.

A l'issue du tour de table, Madame Evelyne HARTZ dresse le contexte et informe de la problématique rencontrée « Rue du Lynx ». Cette rue est une impasse dans laquelle se trouve environ soixante-dix logements et peu de places de stationnement. Dans ce cadre, les trottoirs sont régulièrement encombrés ce qui est générateur de risques pour les piétons, les voitures ont des difficultés à circuler ainsi que le camion de la collecte des déchets qui passe, à ce jour, tous les lundis.

Les riverains remercient Madame Le Maire et l'équipe municipale de les avoir associés à la réflexion pour trouver une solution aux problèmes rencontrés dans cette rue.

Ils confirment leur choix du 15 octobre 2020, soit :

- Le maintien de cinq places de stationnement au niveau de la placette à gauche,
- La place de giration devient une place de retournement sur laquelle le véhicule de ramassage effectue un demi-tour en trois temps (car la giration dans un seul mouvement est impossible),
- Le stationnement hors case est toujours interdit.

Au printemps 2021, l'Eurométropole de Strasbourg dessinera le marquage au sol. Sur la demande de Madame Evelyne HARTZ, une communication de la Commune d'Oberhausbergen est prévue pour sensibiliser les riverains à l'action entreprise dans cette rue pour permettre aux véhicules de circuler et rendre les trottoirs accessibles aux piétons.

Monsieur Thierry MOSSER s'inquiète des risques de déportement du problème sur d'autres rues, notamment la rue des bois et la route de Saverne. Madame Claudia CARADONNA suggère que les habitants de la rue du Lynx cherchent à se garer près de chez eux et, de ce fait, s'il y a des interdictions de stationnement hors case, les riverains rechercheront d'autres solutions pour garer leurs véhicules.

Concernant les amendes en cas de non-respect des nouvelles dispositions, Madame Le Maire indique qu'à compter du moment où elle signera l'arrêté d'interdiction de stationner hors case, celui-ci est adressé à la gendarmerie. Les membres de la Commission espèrent que la solution trouvée en Commission Extra-Municipale limitera les stationnements interdits.

A l'issue des dialogues de la Commission Extra-Municipale, Madame Le Maire remercie les citoyens présents pour leur retour et le choix formulé. Elle les informe que la Commune ne délibèrera pas sur projet car c'est une compétence de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

L'information sera donc transmise aux services de l'EMS pour instruction des travaux au printemps prochain.